VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

IMPORTANT POUR L'AVENIR DE MES ENFANTS

Par Profil supprimé Postée le 04/11/2013 14:29

Bonjour j'ai besoin d'aide par rapport à la conservation des drogues dure. Je ne suis pas consommatrice mais mon ex conjoint oui!!! Je l'ai quittée car au bout de 13 ans de violences psychologique et de mensonge je n'en pouvais plus. La dernière année de notre relation il a fais une cure mais n'avai aucune volonté car à sa sorti il avait repris contact avec tous ces "amis". Je l'ai quittée et malgrés tout j'ai voulu lui donné une chance avec ces enfants, j'ai voulu croire à l'arrêt de ces bêtises pour eux mais il a été arrêté pour trafic de stupéfiant. Il es sortis et j'ai fais une démarche devant un juge pour la garde de mes bébés!! Juge qui ne comprend pas pourquoi je voulais enlevé le droit de visite et je dois laisser mes enfants!!! Bref j'ai pris sur moi et pour pas passer pour la méchante à leur yeux j'ai accepté!! Mais voilà ma fille de 12 ans qui ai au courant des problèmes de son papa viens de ce confier à moi et c'est la que j'ai besoin de vous!! ELLE A TROUVÉ DES PETITS SACHET DANS LE CONGELE DANS UNE BOITE ET À VU SON PAPA LES COMPTER!!! Es ce possible de conserver de la cocaine, de l'héroïne ou du crack au congele ou autre drogue dure!!! Si mon ex conjoint reprend le trafic je dois protéger mes enfants!! Alors s'il vous plait aidez moi merci d'avance

---

Mise en ligne le 06/11/2013

Bonjour,

Nous ne sommes pas en capacité de vous dire si effectivement votre ex-conjoint stocke de la drogue dans son congélateur. La conservation au frais est une pratique possible et même assez commune, qui permettrait à priori de "préserver" la qualité des produits. Dans la mesure du possible, le mieux serait probablement de vous rapprocher de lui afin de lui faire part de vos doutes et de vos inquiétudes concernant vos enfants.

Par la suite, en fonction des informations dont vous disposerez et de ce que vous souhaiterez mettre en oeuvre, c'est auprès de la justice qu'il vous faudra entammer des démarches. N'hésitez pas à prendre conseil auprès d'un avocat, il existe des consultations gratuites dans toutes les maisons de justice et du droit.

Si vous avez besoin de revenir vers nous, n'hésitez surtout pas à le faire. Nous sommes joignables au 0 800 23 13 13 tous les jours de 8h à 2h (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe).

Cordialement.